

**PROCES-VERBAL  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 AVRIL 2024 A 18H30 A LA MAIRIE**

Sous la présidence de Madame Hélène COMOY, Maire.

**Date de convocation** : 29 mars 2024

**Etaient présents** : Tony BOITELET, Mathieu CERVEAU, Patrick CERVEAU, Hélène COMOY, Françoise MALAQUIN, Bernard MARIEUX, Gisèle MENETREY, Baptiste MOREAU, Bernard SARRAZIN.

**Absent excusé** : Romaric BATTISTELI

Le quorum est atteint.

**Ordre du jour** : Approbation du procès-verbal du 15 janvier 2024 ; Approbation du compte financier unique 2023 : budget Principal et Eau ; Affectation des résultats ; Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 ; Travaux accessibilité mairie : contrat de prestation de maîtrise d'œuvre ; Vote du budget primitif 2024 : budget Principal et budget Eau ; Redevance d'occupation du domaine public Orange 2024 ; Demandes de subvention ; Informations du Maire et questions diverses.

---

**Nomination du secrétaire de séance** : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme Mathieu CERVEAU pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal du 15 janvier 2024** : aucune remarque du Conseil Municipal  
Adoption à l'unanimité des membres présents.

**1. Approbation du compte financier unique 2023 du budget Principal**

**Délibération n°4/2024** : transmise en Préfecture le 12 avril 2024

Vu la délibération n°24/2023 du conseil municipal portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le compte financier unique 2023,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU est une procédure dématérialisée permettant la mise en place de contrôles entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Le Maire ne prend pas part à ce vote comme l'exige la procédure et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, sous la présidence de Gisèle MENETREY,

- Prend acte de la présentation du compte financier unique, résumé ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		42 437.16	43 087.76		43 087.76	42 437.16
Opérations de l'exercice	228 842.33	248 682.75	63 130.58	91 987.87	291 972.91	340 670.62
<b>TOTAUX</b>	<b>228 842.33</b>	<b>291 119.91</b>	<b>106 218.34</b>	<b>91 987.87</b>	<b>335 060.67</b>	<b>383 107.78</b>
Résultats de clôture		62 277.58	14 230.47			48 047.11
Restes à réaliser			6 735.00	544.00	6 735.00	544.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>228 842.33</b>	<b>291 119.91</b>	<b>112 953.34</b>	<b>92 531.87</b>	<b>341 795.67</b>	<b>383 651.78</b>
Résultats définitifs		62 277.58	20 421.47			41 856.11

- **Approuve** le compte financier unique 2023 du budget Principal qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **Déplore** que certains comptes d'investissement ne soient plus éligibles au FCTVA.

### Approbation du compte financier unique 2023 du budget Eau

Délibération n°5/2024 : transmise en Préfecture le 12 avril 2024

Vu la délibération n°24/2023 du conseil municipal portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),  
Vu le compte financier unique 2023,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU est une procédure dématérialisée permettant la mise en place de contrôles entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Le Maire ne prend pas part à ce vote comme l'exige la procédure et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, sous la présidence de Gisèle MENETREY,

- Prend acte de la présentation du compte financier unique, résumé ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	627.50		8 712.92		9 340.42	
Opérations de l'exercice	2 270.79	6 938.22	1 266.95	14 515.54	3 537.74	21 453.76
<b>TOTAUX</b>	<b>2 898.29</b>	<b>6 938.22</b>	<b>9 979.87</b>	<b>14 515.54</b>	<b>12 878.16</b>	<b>21 453.76</b>
Résultats de clôture		4 039.93		4 535.67		8 575.60
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 898.29</b>	<b>6 938.22</b>	<b>9 979.87</b>	<b>14 515.54</b>	<b>12 878.16</b>	<b>21 453.76</b>
Résultats définitifs		4 039.93		4 535.67		8 575.60

- **Approuve** le compte financier unique 2023 du budget Eau qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2. Affectation des résultats du budget Principal**

Délibération n°6/2024 : transmise en Préfecture le 12 avril 2024

Vu le compte financier unique 2023 du budget Principal ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- L'excédent de fonctionnement s'élève à 62 277,58 €
- Le déficit d'investissement s'élève à 14 230,47 €

et qu'il convient d'affecter ces résultats au budget primitif 2024 budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'affecter** en recette d'investissement c/ 1068, la somme de 20 421,47 €.
- **De reporter** en section de fonctionnement c/ 002, l'excédent de 41 856,11 €.
- **De reporter** en section d'investissement c/ 001, le déficit de 14 230,47 €.

**Affectation des résultats du budget Eau**

Délibération n°7/2024 : transmise en Préfecture le 12 avril 2024

Vu le compte financier unique 2023 du budget Eau ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- L'excédent de fonctionnement s'élève à 4 039,93 €
- L'excédent d'investissement s'élève à 4 535,67 €

et qu'il convient d'affecter ces résultats au budget primitif 2024 budget Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De reporter** en section de fonctionnement c/ 002, l'excédent de 4 039,93 €.
- **De reporter** en section d'investissement c/ 001, l'excédent de 4 535,67 €.

**3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024**

Délibération n°8/2024 : transmise en Préfecture le 12 avril 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** de reconduire pour 2024 les taux d'imposition des différentes taxes directes locales, à savoir :

TAXES	Base d'imposition	Taux votés En %	Produit correspondant En €
Taxe Foncière (bâti)	308 400	35,39 %	109 143
Taxe Foncière (non bâti)	184 400	26,55 %	48 958
Taxe Habitation	178 000	9,03 %	16 073
TOTAL .....			<b>174 174</b>

**4. Travaux accessibilité mairie : contrat de prestation de maîtrise d'œuvre**

Délibération n°9/2024 : transmise en Préfecture le 12 avril 2024

Le Maire présente l'offre d'Atria Architectes qui porte sur le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réhabilitation de la mairie en vue de son accessibilité PMR pour un montant estimatif de 30 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** l'offre de service d'Atria Architectes d'un montant de 30 000 € HT.
- **Autorise** le Maire à signer l'offre.

### **5. Vote du budget primitif 2024 du budget Principal**

Délibération n°10/2024 : transmise en Préfecture le 12 avril 2024

Le Maire présente les propositions du budget primitif 2024.

Après étude en détail des articles de dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget Principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** le budget primitif 2024 du budget Principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes : Fonctionnement : 274 707,11 euros Investissement : 328 597,27 euros
- **Autorise** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

### **Vote du budget primitif 2024 du budget Eau**

Délibération n°11/2024 : transmise en Préfecture le 12 avril 2024

Le Maire présente les propositions du budget primitif 2024.

Après étude en détail des articles de dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget Eau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** le budget primitif 2024 du budget Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes : Fonctionnement : 10 083,93 euros Investissement : 8 526,50 euros

### **6. Redevance d'occupation du domaine public Orange 2024**

Délibération n°12/2024 : transmise en Préfecture le 12 avril 2024

Redevance d'occupation du domaine public 2024 :

- 2,770 km x 64,36 € = 178,28 € en artère aérienne
- 3,446 km x 48,27 € = 166,34 € en artère souterraine

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** d'appeler 344,62 € de RODP 2024 à ORANGE.

### **7. Demande de subvention**

Délibération n°13/2024 : transmise en Préfecture le 12 avril 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'école maternelle de Chablis.

### **Informations du Maire et questions diverses :**

#### **Renouvellement DSP eau potable**

Délibération n°14/2024 : transmise en Préfecture le 12 avril 2024

Vu la délibération n°32/2023 approuvant le renouvellement du contrat de délégation de service public pour l'eau potable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** de reconduire le mode d'exploitation du service Eau potable par un contrat d'affermage d'une durée de 12 ans, à compter du 01/01/2025.

Création de la commission appels d'offres

Délibération n°15/2024 : transmise en Préfecture le 12 avril 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Désigne** les membres suivants pour siéger à la commission appels d'offres :

Président Mme Hélène COMOY, suppléant M. Baptiste MOREAU  
Titulaire M. BOITELET Tony , suppléant M. Bernard SARRAZIN  
Titulaire M. CERVEAU Mathieu, suppléant M. Françoise MALAQUIN  
Titulaire M. CERVEAU Patrick, suppléant M. Bernard MARIEUX

- Composteur collectif : la municipalité propose d'installer un site de compostage collectif à titre d'expérimentation. Les habitants seront informés de la mise en place et de ses conditions d'utilisation.
- Françoise Malaquin présente le rapport de la dernière réunion du Syndicat CEG en apportant des précisions sur les dépenses d'investissement et les charges du personnel, au vu du montant élevé de la participation des communes.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h30.

**Liste des délibérations :**

Arrêt du procès-verbal du 11 décembre 2023

n°4/2024 : Approbation du compte financier unique 2023 du budget Principal

n°5/2024 : Approbation du compte financier unique 2023 du budget Eau

n°6/2024 : Affectation des résultats du budget Principal

n°7/2024 : Affectation des résultats du budget Eau

n°8/2024 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

n°9/2024 : Travaux accessibilité mairie : contrat de prestation de maîtrise d'œuvre

n°10/2024 : Vote du budget primitif 2024 du budget Principal

n°11/2024 : Vote du budget primitif 2024 du budget Eau

n°12/2024 : Redevance d'occupation du domaine public Orange 2024

n°13/2024 : Demandes de subvention

n°14/2024 : Renouvellement DSP eau potable

n°15/2024 : Création de la commission appels d'offres

**Etaient présents :** Tony BOITELET, Mathieu CERVEAU, Patrick CERVEAU, Hélène COMOY, Françoise MALAQUIN, Bernard MARIEUX, Gisèle MENETREY, Baptiste MOREAU, Bernard SARRAZIN.

**Signatures du Président et du secrétaire de séance :**

Nom	Prénom	Fonction	Emargement
COMOY	Hélène	Maire	
CERVEAU	Mathieu	Secrétaire de séance	

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 12 avril 2024.